

Enedis dévoile une nouvelle expérimentation de flexibilités, le projet « Reflex », pour contribuer à l'essor des énergies renouvelables en France

Les énergies renouvelables se développent aujourd'hui de manière très soutenue : en 2021, Enedis enregistre, une croissance exponentielle des raccordements. Sur le premier semestre, Enedis a raccordé 1 GW de photovoltaïque, soit davantage que sur toute l'année 2020. Dans ce contexte, le recours aux flexibilités offre de nouveaux leviers pour faciliter le développement massif des énergies renouvelables.

En poursuivant la mise en œuvre des flexibilités et suite à la décision du 16 juillet 2021 de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) sur sa demande de bac à sable réglementaire, Enedis facilite et accélère le raccordement des énergies renouvelables au réseau public de distribution d'électricité en augmentant ses capacités d'accueil (plus de 200 MW) sur deux territoires expérimentaux, les Landes et la Somme.

Enedis a engagé un important programme de travail pour intégrer les flexibilités dans son modèle industriel, en associant l'ensemble des parties prenantes, en vue d'optimiser les coûts pour la collectivité. L'entreprise avait lancé, le 24 juin 2020, le premier appel d'offres pour des services de flexibilité locales, dans cinq zones géographiques d'opportunités identifiées : le Nord, le Morbihan, Paris, le Gard et la Côte d'Azur. Enedis poursuit le développement des flexibilités en France, avec le projet « Reflex » en ajoutant deux nouvelles zones géographiques : les Landes et la Somme.

Cette démarche expérimentale, en partenariat avec RTE, permet d'accompagner les territoires en leur permettant d'atteindre plus rapidement leurs objectifs de développement d'énergies renouvelables, dans le cadre des S3REN (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables). Ainsi, les installations éoliennes et photovoltaïques pourront être raccordées sans attendre des travaux supplémentaires notamment dans les postes-sources en permettant l'augmentation des capacités d'accueil en contrepartie d'écêtements ponctuels des producteurs.

Qu'est-ce qu'une flexibilité ?

- Une flexibilité est une augmentation ou une réduction volontaire de puissance d'un site ou de plusieurs sites agrégés, durant une période donnée, en réaction à un signal extérieur pour fournir un service au système électrique ou à un acteur en particulier. Il s'agit de pouvoir réduire ou augmenter la quantité d'électricité injectée ou soutirée sur le réseau, de manière à assurer la qualité et la continuité de la fourniture de courant.
- Les flexibilités locales constituent pour les gestionnaires de réseau un levier supplémentaire d'optimisation technico-économique. Elles concurrencent les leviers « classiques » de gestion du réseau et sont une opportunité pour apporter des nouvelles solutions présentant un meilleur rapport coût / efficacité pour la collectivité.



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Une démarche innovante qui s'inscrit dans la durée

Depuis 2011, Enedis évalue et utilise les potentiels des flexibilités au travers de démonstrateurs. Le rapport Evaluation Economique des Smart Grids, paru en juin 2017, a notamment permis de qualifier précisément les gains que les flexibilités locales pourraient apporter au réseau public de distribution.

Enedis a participé à plusieurs démonstrateurs et expérimentations en France et en Europe, enrichissant ainsi sa connaissance sur la mise en œuvre des flexibilités.

Avec le projet « Reflex », une nouvelle étape est franchie en optimisant le dimensionnement des postes sources, et vient illustrer la feuille de route publiée par Enedis en février 2020 au service de la transformation des méthodes de dimensionnement des réseaux et l'intégration des flexibilités.

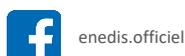
C'est grâce à une concertation menée par Enedis auprès des parties prenantes telles que des associations de producteurs, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et l'Union Française de l'Electricité (UFE), que la validation du dossier pour participer au dispositif dit du « bac à sable réglementaire » par la DGEC a pu aboutir. Cette avancée vient accompagner la dynamique insufflée par la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) en lien avec l'intégration massive des énergies renouvelables en France.

Prochaine étape du projet Reflex : les deux zones expérimentales de la Somme et des Landes feront l'objet d'un appel au marché. Objectif : utiliser de nouveaux leviers de flexibilité pour absorber les surplus de production d'énergies renouvelables accueillis par les postes sources concernés.

En savoir plus :

- Décision de la DGEC : [cliquez ici](#)
- <https://www.enedis.fr/co-construction-flexibilite-locale>
- <https://flexibilites-enedis.fr/documentation>

Ce document est certifié.
Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur
<https://services.keex.me/verify/>



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

